



PROGRAMME DE SERVICE CHRÉTIEN – 5e SECONDAIRE

L'année scolaire 2021-2022 marque non seulement la dernière année de votre fils à Loyola, mais aussi l'année de sa participation à notre Programme de service chrétien pour les diplômés.

Ce programme permet à chaque élève de vivre l'expérience réelle d'être un « homme pour et avec les autres ». C'est le **dernier stage** qui demande aux élèves d'acquérir des compétences sur le plan intellectuel et de devenir des hommes prêts à s'épanouir, religieux, aimants et engagés à promouvoir la justice.

- Après l'école et/ou les fins de semaine, les élèves de Loyola rendent service à la communauté dans des hospices locaux, des résidences pour aînés, des centres de jeunesse et des organismes communautaires travaillant avec les personnes économiquement défavorisées et les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Chaque élève est tenu d'effectuer un minimum de **24 heures** de travail de service qui consiste habituellement en une visite de **deux heures par semaine**, pendant une période de **12 semaines**.
- Il est important de vous rappeler, ainsi qu'à votre fils, qu'il **doit obtenir au moins une note d'évaluation « SATISFAISANT » de la part de son superviseur de placement CSP afin d'être admissible au diplôme de Loyola.**

Veillez imprimer le **Formulaire de reconnaissance** ci-joint pour le Programme de service chrétien de Loyola. Nous vous demandons de le lire attentivement avec votre fils et **de le cosigner avec lui**. En le signant, vous indiquez que vous êtes conscient des exigences pour l'obtention du diplôme et que vous coopérez avec l'école pour aider votre fils à terminer le programme avec succès **par ses propres moyens**.

Votre fils doit apporter le formulaire rempli à la réceptionniste à l'accueil **au début de l'année scolaire**, quel que soit le trimestre au cours duquel il participe au programme. La date limite pour le remettre est le **VENDREDI 10 SEPTEMBRE**.

Pour plus de détails concernant les exigences du Programme de service chrétien, veuillez consulter le Guide de l'élève.

Nous espérons sincèrement que l'expérience de votre fils dans ce programme contribuera à agrandir sa foi et son engagement envers la justice et une citoyenneté responsable.

Sincères salutations,

Sean Donovan

Coordonnateur du Programme de service chrétien
5^e secondaire

(514) 486-1101, poste 280
csp-5@loyola.ca



PROGRAMME DE SERVICE CHRÉTIEN DE LOYOLA

5^e SECONDAIRE

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE

Afin d'être admissible à l'obtention de son diplôme en juin 2022, l'élève doit obtenir une note d'évaluation d'au moins « Satisfaisant » de la part du superviseur de l'organisme communautaire auquel il a été affecté.

L'obtention de la note d'évaluation « SATISFAISANT » est fondée sur l'atteinte par l'élève d'un niveau de rendement acceptable dans le cadre de son placement communautaire, selon les critères suivants :

- ❖ Pendant le trimestre scolaire au cours duquel il a été affecté au PSC, l'élève fournit **un minimum de 24 heures** de service engagé à l'organisme communautaire auquel il a été affecté par le coordonnateur du PSC.
- ❖ L'élève fournit un minimum de 24 heures de service selon **la formule 2 heures/12 semaines** (c'est-à-dire des visites de deux heures par semaine échelonnées sur une période de 12 semaines), ou selon les besoins spécifiques du stage déterminés par le coordonnateur du PSC. L'élève **ne peut modifier la formule 2 heures/12 semaines** sans l'autorisation expresse du coordonnateur du PSC par l'intermédiaire de son conseiller pédagogique du PSC.
- ❖ L'élève **doit remplir toutes les exigences de base** concernant les bénévoles, telles qu'elles sont établies par l'organisme communautaire où il effectue ses heures de service. Cela comprend, sans s'y limiter, **une visite d'orientation ou une séance de formation obligatoire** qui n'est pas incluse dans ses heures globales. Cette activité **prévaut sur toute autre activité**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.
- ❖ L'élève **doit lui-même prendre toutes les dispositions et demander toutes les précisions relatives à son travail de PSC**. Cela inclut les relations avec le conseiller pédagogique du PSC, le coordonnateur du PSC et surtout le(s) superviseur(s) du stage. **L'implication des parents peut automatiquement compromettre la réussite de l'élève dans son travail de PSC.**
- ❖ Les exigences stipulées ci-dessus **doivent être remplies avant les dates limites :**
 - 1er trimestre : 11 décembre 2021**
 - 2e trimestre : 7 mai 2022**

Veillez noter que les élèves choisiront leur organisme de placement en ligne au cours de la première semaine d'école après avoir rencontré le coordonnateur du PSC. Un élève qui ne soumet pas un formulaire de reconnaissance avant la date limite sera affecté à un organisme communautaire en fonction des besoins. **On ne tiendra pas compte des demandes de changement d'affectation, sauf dans des circonstances exceptionnelles.** L'école se réserve le droit de refuser une demande de changement de placement.

LE TEXTE SUIVANT DOIT ÊTRE SIGNÉ PAR L'ÉLÈVE ET LE PARENT.

Je comprends que si je ne répons pas aux exigences stipulées ci-dessus, le diplôme de l'école secondaire Loyola ne me sera pas décerné.

Nom de l'élève (en lettres moulées)

Signature de l'élève

Nous comprenons que si notre fils ne répond pas aux exigences stipulées ci-dessus, le diplôme de l'école secondaire Loyola ne lui sera pas décerné.

Signature du parent

Date